



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique:
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2006/20

Le 29 mai 2006

Usines de pâte à papier sur le fleuve Uruguay (Argentine c. Uruguay)

Demande en indication de mesures conservatoires

Procédure d'accréditation pour les audiences publiques des jeudi 8 et vendredi 9 juin 2006

PRESSE

LA HAYE, le 29 mai 2006. La procédure d'accréditation ci-après a été instituée pour les représentants des médias souhaitant couvrir les audiences publiques des jeudi 8 et vendredi 9 juin 2006 en l'affaire susmentionnée.

Accréditation en ligne

Les représentants des médias sont priés de remplir le formulaire électronique de demande d'accréditation figurant sur la page d'accueil du site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

Les demandes d'accréditation devront parvenir à la Cour au plus tard le lundi 5 juin 2006.

Seuls les formulaires transmis en ligne seront pris en compte. Les formulaires envoyés par télécopie ou par courrier ne seront pas pris en considération. Chaque demande sera examinée par le département de l'information de la Cour et fera l'objet d'une réponse par courrier électronique le mardi 6 juin 2006, dans laquelle il sera précisé aux personnes accréditées où et comment retirer leur badge d'accès.

Les formulaires incomplets ou reçus après l'échéance fixée ne seront pas pris en considération.

Les photographes sont priés de s'accréditer séparément en utilisant le même type de formulaire.

Afin d'éviter de trop longues files d'attente, les représentants des médias sont priés de se présenter à la grille du Palais **au plus tard une heure avant le début des audiences**. Il leur est demandé de bien vouloir se munir d'une pièce d'identité et de leur carte de presse. Des contrôles stricts seront effectués avant chaque audience.

Seules les personnes dûment accréditées et qui seront en mesure de s'identifier seront autorisées à pénétrer dans l'enceinte du Palais de la Paix durant les audiences publiques.

Stationnement

Le stationnement dans l'enceinte du Palais de la Paix ne sera pas autorisé. Les véhicules devront être garés dans les rues alentour (parking généralement payant).

Seuls les véhicules portant des antennes satellite pour des retransmissions en direct et les véhicules devant débarquer du matériel lourd bénéficieront de dérogations, mais toute demande à cette fin devra être faite préalablement au département de l'information et devra être dûment motivée.

Salle de presse

La salle de presse du Palais de la Paix sera à la disposition des journalistes. Les audiences y seront retransmises en direct. Des écouteurs permettront aux représentants des médias de suivre les débats en français ou en anglais. La salle de presse est équipée d'une connexion à l'Internet. Il est néanmoins recommandé aux journalistes de s'équiper de téléphones portables.

Les équipes de télévision pourront se brancher directement sur le système audiovisuel de la Cour disponible en salle de presse afin de repiquer son et images (sorties PAL). Les journalistes de radio pourront se brancher directement sur le système audio de la Cour, également disponible en salle de presse.

Photographes

Les photographes dûment accrédités seront autorisés à procéder à la prise de vues pendant quelques minutes au début de l'audience du jeudi 8 juin 2006 uniquement. Ils devront se tenir sur le côté droit de la grande salle de justice, comme c'est le cas habituellement.

Merci d'avoir pris connaissance de ces instructions. Vous pouvez désormais remplir en ligne votre formulaire de demande d'accréditation. Cliquez sur **www.icj-cij.org**, puis sur le lien «Accréditation de la presse».

Département de l'information :

Mme Laurence Blairon, chef du département (+ 31 70 302 23 36)

MM. Boris Heim et Maxime Schoupe, attachés d'information (+ 31 70 302 23 37)

Adresse de courrier électronique : information@icj-cij.org